



FOCUS

Session plénière du 6 au 9 septembre 2010

Après la pause estivale, les députés européens se sont réunis à nouveau en session plénière à Strasbourg du 6 au 9 septembre 2010. Pour la première fois, le Président de la Commission européenne a été invité à tenir un discours sur l'état de l'Union. Les députés ont ainsi fait le point sur les problèmes politiques majeurs rencontrés depuis les dernières élections européennes. Les reconduites de Roms à la frontière, l'Iran et la situation des couples homosexuels ont également été débattus.

Ce dossier présente les grands sujets inscrits à l'ordre du jour (première section) et les comptes-rendus détaillés des débats et votes principaux.

Pour accéder aux différentes sections, cliquez sur les liens ci-dessous.

Les grands sujets à l'ordre du jour

État de l'Union : débat avec le Président Barroso. Le Président de la Commission José Manuel Barroso prononcera son premier discours sur l'Etat de l'Union devant le Parlement mardi. Le débat qui suivra permettra aux députés d'examiner l'évolution de l'UE depuis les élections de juin 2009 et l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009.

Reconduites de Roms en Europe. Les reconduites de centaines de Roms de la France vers la Bulgarie et la Roumanie cet été - plus de 8 000 personnes ont été renvoyées depuis janvier - suscitent le doute sur le plan légal. Le Parlement va examiner, avec la Commission, si les dispositions du droit communautaire sur la liberté de mouvement et les droits fondamentaux ont été enfreintes par la France et par d'autres Etats membres. Les députés devraient adopter une résolution mercredi.

Nouvelles restrictions pour les expérimentations animales. L'utilisation d'animaux lors d'expériences scientifiques pourrait bientôt diminuer en vertu d'une nouvelle législation, si le Parlement soutient l'accord conclu avec le Conseil en juillet. Les autorités nationales seront tenues d'évaluer, pour le bien-être des animaux, les conséquences de chaque expérience menée, de manière à encourager le recours à une méthode d'essai alternative et à réduire le degré de souffrance infligée aux animaux.

Le Président du Mali au Parlement européen. Le Président du plus grand pays de l'Afrique occidentale s'adressera aux députés lors d'une séance solennelle mardi 7 septembre. Amadou Toumani Touré pourrait aborder notamment la transition démocratique réussie du Mali ces vingt dernières années, les objectifs de développement du millénaire dans la perspective de la réunion des Nations Unies de septembre à New-York, ainsi que les questions de sécurité dans la vaste région du Sahel.

Accord anti-contrefaçon : débat sur les négociations. Les négociations en cours sur l'accord commercial multilatéral anti-contrefaçon (connu sous le sigle anglais ACTA) feront l'objet d'un débat avec la Commission européenne mercredi. Le dixième round de négociations s'est tenu à Washington du 16 au 20 août.

Une législation européenne pour combattre la discrimination contre les couples de même sexe ? Les couples de même sexe, mariés ou en partenariat civil, font l'objet de discriminations dans le cadre du travail, des études ou simplement en voyageant dans l'UE - du fait que l'époux n'est pas reconnu par de nombreux Etats membres comme un membre de la famille. Les députés vont questionner la Commission européenne sur le manque d'initiatives concrètes dans ce domaine.

Sakineh et Zahra: droits de l'homme en Iran. Le Parlement européen tiendra un débat sur le respect des droits de l'homme en Iran, se concentrant sur les cas récents de Sakineh Mohammadi-Ashtiani - femme iranienne accusée d'adultère et condamnée à la lapidation - et de Zahra Bahrami - une femme néerlandaiso-iranienne arrêtée en décembre dernier lors des soulèvements de l'Achoura de décembre à Téhéran et tenue au secret depuis lors.

Prix alimentaires : une loi de l'UE pour assurer la transparence des prix et les revenus des agriculteurs. Une nouvelle législation est nécessaire pour assurer un revenu équitable aux agriculteurs et une transparence des prix aux consommateurs. Il faut imposer une concurrence loyale tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, souligne une résolution qui sera soumise au vote du Parlement mardi.

Pièces d'euros de contrefaçon et endommagées : harmoniser les procédures. La session plénière sera invitée à adopter mardi une législation qui devrait contribuer à réduire le problème récurrent du blocage des distributeurs automatiques qui résulte de l'utilisation de pièces de monnaie de contrefaçon ou endommagées.

Prix alimentaires : une situation « dramatique », selon José Bové

- Un rapport de José Bové vise à instaurer plus de transparence dans la chaîne alimentaire pour mieux rémunérer les agriculteurs.
- MISE A JOUR : le rapport a été adopté en séance plénière le 7 septembre 2010.

Le prix des denrées alimentaires augmente. Cela ne ravit ni les consommateurs, ni les agriculteurs qui n'en profitent pas. Où disparaît donc cet argent ? Un rapport du Français José Bové (Verts) appelle à plus de transparence dans la chaîne alimentaire afin de faire cesser les pratiques abusives des grandes surfaces et de l'industrie de la transformation. Il sera débattu lundi 6 septembre et voté le lendemain en séance plénière.

D'un côté, les consommateurs voient les prix alimentaires augmenter, de l'autre les agriculteurs souffrent de prix trop bas. Les grandes surfaces sont accusées de faire de trop grosses marges. Qu'en est-il exactement ?

José Bové : La situation est dramatique. Quand les prix baissent à la production, les consommateurs ne voient pas de différence. Par contre, quand les prix des matières premières montent de manière spéculative, la hausse est répercutée sur les consommateurs.

Aujourd'hui, la Commission européenne dit de façon très claire que la part qui revient aux agriculteurs dans la plus-value de la chaîne alimentaire est passée de 31 % à 20 % depuis 1995. Les agriculteurs vivent de plus en plus mal de la vente de leurs produits et la différence est accaparée soit par les grands transformateurs, soit par la grande distribution.

Concrètement, que propose votre rapport pour remédier à cela ?

JB : Tout d'abord, il faut s'attaquer à la spéculation sur les matières premières. Les marchés doivent fonctionner sur la réalité des stocks et des besoins et pas sur le boursicotage comme c'est le cas actuellement. Il faut sortir d'une politique-casino sur les matières premières.

Deuxième point, il faut un véritable observatoire sur les coûts de production. On ne peut pas accepter que les agriculteurs soient payés en-dessous de leurs coûts de production.

Troisièmement, il faut qu'il y ait des règles très strictes contre les abus de position dominante. Enormément de pays, les organisations de consommateurs et de producteurs demandent plus de transparence.

Enfin, il faut renforcer le pouvoir des associations de producteurs dans le cadre des négociations entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs.

Votre rapport stipule que le gaspillage de nourriture pourrait atteindre 30 % de la production alimentaire...

JB : Aujourd'hui, il y a 30 % de gaspillage qui se fait tout au long de la chaîne alimentaire. Ce n'est pas acceptable car il y a un nombre très important de personnes qui ne mangent pas à leur faim en Europe. Il faut raccourcir les circuits, promouvoir la vente directe et aller vers une plus grande proximité entre les producteurs et les consommateurs. Enfin, il faut modifier les règles qui font qu'on jette des produits comme on le voit dans les supermarchés ou les chaînes de transformation.

Etes-vous satisfait du contenu de ce rapport ou auriez-vous souhaité qu'il aille un peu plus loin ?

JB : Je suis très satisfait car on a pu faire un travail sur le fond et interroger des personnes qui ont pu exprimer l'ensemble des points de vue. Le vote dans la commission AGRI (*fin juin 2010, ndr*) s'est très bien passé, toute la commission a soutenu le projet.

Il faut maintenant voir comment cela va se passer en assemblée plénière. J'ai l'impression que l'industrie et la grande distribution exercent des pressions pour enlever ce qui pourrait les gêner dans le rapport.

L'interview a été réalisée en français.

Des chiffres révélateurs

- Augmentation des prix alimentaires de 3,3 % par an depuis 1996
- Dans le même temps, les prix perçus par les agriculteurs n'ont augmenté que de 2,1 %
- Baisse de 12 % du revenu moyen des agriculteurs en 2009

Reconduites de Roms en France : le Parlement appelle l'Union européenne à agir

Lors d'un débat sur la situation des Roms, les députés du groupe PPE ont souligné le besoin d'une action renforcée de l'UE pour l'inclusion des Roms, et les groupes S&D, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL ont condamné les mesures prises par le gouvernement français jugées discriminatoires et en infraction au droit communautaire. La légalité des mesures prises par la France doit encore être évaluée, a indiqué la Commissaire Reding. Les députés adopteront une résolution jeudi 9 septembre.

Représentant le Conseil, le Secrétaire d'Etat belge aux affaires européennes, Olivier Chastel, a réaffirmé l'attachement du Conseil aux "valeurs et principes des Traités" et au "respect de l'Etat de Droit, y compris des droits des minorités". Il a rappelé qu'il revient aux Etats membres de soutenir l'inclusion des Roms. "Il doit y avoir liberté de mouvement, et les Roms ne doivent pas être victimes de discrimination".

La commissaire en charge de la justice et des droits fondamentaux, Viviane Reding, a déclaré que "les Etats membres sont en charge de l'ordre public et doivent assurer la sécurité de leurs citoyens, mais que les mesures prises doivent être proportionnées. Mme Reding a dit avoir pris note des assurances fournies par les autorités françaises selon lesquelles les Roms ne seraient victimes d'aucune discrimination. Cependant, ses services "vérifient si ce qui a été dit reflète la réalité sur le terrain" a-t-elle déclaré. "Nous avons identifié un certain nombre de points sur lesquels les autorités françaises devront nous fournir davantage d'informations" a-t-elle ajouté.

Lívia Járóka (PPE, HU) a rappelé que les expulsions ne peuvent être décidées qu'au cas par cas. Elle a souligné que "personne ne doit être expulsé au seul motif d'être Rom" et que les expulsions collectives "pouvaient choquer", mais au même titre que l'inaction face à la pauvreté et l'exclusion sociale des Roms. Elle a souligné l'importance de renforcer l'inclusion des Roms par le biais d'une stratégie européenne.

Hannes Swoboda (S&D, AT) s'est dit déçu de la réponse "peu claire" de la Commission. "Cela est scandaleux, je veux savoir si les autorités françaises ont enfreint le droit européen ou pas" a-t-il déclaré, craignant que d'autres pays, "peut-être l'Italie ou la Hongrie", puissent s'inspirer de la France.

Renate Weber (ADLE, RO) a estimé que la France "piège" les Roms en leur proposant de l'argent pour quitter le pays. Les autorités françaises "appellent cela le retour volontaire" mais il s'agit en fait d'une "claire violation du droit européen et international". Elle a ajouté que la Commission devrait démontrer qu'elle est réellement la gardienne des Traités.

Hélène Flautre (Verts/ALE, FR) a demandé pourquoi la commissaire Reding, après plusieurs réunions sur ce dossier, n'a "toujours pas d'opinion claire". Demandant si la Commission avait besoin de davantage d'experts et de preuves pour juger la situation inacceptable, elle a invité l'Exécutif à "cesser de se refuser à prendre ses responsabilités".

Timothy Kirkhope (ECR, UK) a invité ses collègues à attendre que la Commission rende un avis formel sur la situation. "Alors nous pourrions juger sur la base des faits et décider comment nous consacrer à une meilleure intégration des Roms, plutôt que de condamner un Etat membre par avance". Il a par ailleurs souligné que "ce continent ne doit jamais raviver les fantômes des nationalismes passés".

Cornelia Ernst (GUE/NGL, DE) a déclaré que "Sarkozy viole le droit européen, la libre circulation des personnes et la Charte des Droits fondamentaux". "Je voudrais que cessent ces expulsions" a-t-elle insisté, mentionnant également des cas similaires en Autriche, en Allemagne et en Italie. "Le Parlement doit combattre cela" a-t-elle conclu.

"Tout cela est un prétexte", a déclaré Mario Borghezio (EFD, IT), estimant que "La Roumanie et la Bulgarie n'ont pas résolu leurs problèmes à domicile". Les Roms "doivent observer la loi" a-t-il ajouté. "Les citoyens de l'UE sont victimes de leurs crimes et n'apprécieraient pas d'avoir des Roms dans leur voisinage, il faut aussi avoir le courage de dire cela" a-t-il ajouté.

Ouverture de la séance

Le Président Jerzy Buzek a ouvert la séance de cette session à Strasbourg en évoquant le cas de Sakineh Mohammadi Ashtiani, condamnée à mort par lapidation en Iran mais également à 99 coups de fouet, après des reportages publiés dans la presse européenne. Le Président du Parlement européen a exhorté les autorités iraniennes à réexaminer ces condamnations de manière « équitable et transparente ». Il a rappelé que le Parlement européen « s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances ».

Compte tenu de l'urgence de cette affaire, le débat du Parlement sur ce cas a été avancé à lundi soir (prévu initialement jeudi après-midi) et le vote à mercredi midi.

Un vote sur l'immunité parlementaire du député lituanien Uspaskich Viktor (ALDE) a été ajouté à l'ordre du jour, mardi midi.

Enfin, un certain nombre de députés ont contesté la décision de la Conférence des présidents (chefs des groupes politiques) de jeudi dernier de contrôler la présence des députés lors du débat sur l'État de l'Union avec le Président Barroso, mardi matin. Le Président Buzek a souligné l'importance du débat, compte tenu des responsabilités nouvelles du Parlement en vertu du traité de Lisbonne. Il a signalé qu'aucune autre réunion n'a été programmée au même moment. Le Président Buzek a déclaré que le Bureau (Président et Vice-présidents) examinera à nouveau la question, lundi soir, et prendra ensuite une décision définitive.

Renforcer la lutte contre les faux-monnayeurs

Qui ne s'est pas déjà énervé devant une stupide machine à café qui ne veut pas accepter la pièce de monnaie qu'on lui propose ? Dans ces cas-là, peut-être faut-il se demander si ce n'est pas la pièce de monnaie qui n'est pas conforme, et non la machine qui est réticente... Les députés européens proposeront ce mardi d'harmoniser les méthodes d'identification des fausses pièces de monnaie en Europe.

Quinze milliards de pièces en euros sont en circulation sur le territoire européen... Dont une sur 89 000 est fausse ! Il appartient aux banques et autres institutions financières de vérifier l'authenticité des pièces et billets avant de les remettre en circulation. En 2009, 172 100 pièces ont ainsi été retirées de la circulation.

Les techniques utilisées pour détecter les fausses pièces diffèrent cependant d'un Etat à l'autre. Pour uniformiser la protection de l'euro sur tout le territoire européen, un rapport du Bulgare Slavi Binev préconise la mise en place de normes communes en la matière. Il devrait être soumis au vote des députés ce mardi 7 septembre.

L'avenir de l'Europe en débat lors du discours sur l'état de l'Union

- A l'instar ce qui se passe outre-Atlantique, le Président de la Commission européenne a fait son premier discours sur l'état de l'UE devant les députés européens, mardi 7 septembre.
- Il a détaillé 5 priorités mais n'a pas vraiment convaincu les élus européens.

L'avenir de l'Europe a été débattu mardi 7 septembre, lors du premier discours sur l'état de l'Union (européenne) du Président de la Commission européenne. José Manuel Barroso a annoncé qu'il ferait de la lutte contre le chômage - notamment aux moyens d'emplois « verts » -, du renforcement de la gouvernance économique et de la révision du budget européen ses priorités. Les députés européens ont regretté l'absence de véritable ambition pour l'Union européenne.

José Manuel Barroso a détaillé ses priorités pour les années à venir, au nombre de cinq.

Tout d'abord, il a appelé à une meilleure **gouvernance économique** pour sortir de la crise et empêcher la survenue de crises futures. Le 29 septembre, la Commission européenne devrait rendre publiques des propositions pour un meilleur contrôle des budgets nationaux.

Il a ensuite promis de restaurer la **croissance et l'emploi** (stratégie Europe 2020). Le développement durable et le soutien aux emplois « verts » pourraient permettre de créer 3 millions d'emplois. Pour relancer l'innovation, il compte demander aux Etats membres de se mettre d'accord sur un brevet européen. Enfin il a promis de diminuer la bureaucratie pour les entreprises, permettant une économie de 38 milliards d'euros.

L'exploitation des immigrants illégaux, le terrorisme et le crime organisé font également partie des préoccupations de la Commission européenne. « *Chacun en Europe doit respecter la loi et les gouvernements doivent respecter les droits de l'homme* », a martelé le Portugais dans une allusion à peine voilée à la situation des Roms expulsés de France. « *Le racisme et la xénophobie n'ont pas de place en Europe, ils ressuscitent les fantômes du passé* ».

Concernant le **budget européen**, José Manuel Barroso a réitéré sa volonté de mettre en place un impôt européen, permettant à l'Union de disposer de ressources propres et de ne pas dépendre des Etats membres. Une proposition en ce sens devrait être faite le mois prochain. Le budget pluriannuel pourrait également être adopté tous les dix ans, avec une révision à mi-parcours, au lieu des sept ans actuels.

Le Président de la Commission a enfin demandé à ce que l'Europe parle et se comporte de façon homogène sur la **scène internationale**. « *Si nous n'agissons pas ensemble, l'Europe ne sera pas puissante et le monde continuera sans nous : sans l'Europe et sans ses Etats membres* ». La Commission devrait débloquer un milliard d'euros supplémentaires pour les Objectifs du millénaire pour le développement. Lors des tragédies comme les inondations au Pakistan, un mécanisme européen de réponse aux crises permettrait de regrouper et rendre plus efficaces les aides nationales. Une proposition en ce sens devrait prochainement être mise sur la table.

Réactions des députés européens

Au nom du **Parti populaire européen**, Joseph Daul s'est réjoui de l'idée d'une taxe européenne. Le Français a souligné la nécessité de « *briser le tabou* ». Il ne s'agit pas d'ajouter une nouvelle taxe pour les contribuables mais plutôt de transférer directement une taxe actuelle dans le porte-monnaie européen. Cela permettrait de réaliser des économies d'échelle.

L'Allemand Martin Schulz n'a quand a lui « *pas aimé* » le discours de José Manuel Barroso. Le leader des **socialistes et démocrates** a affirmé que « *l'état de l'Union n'est pas bon* » et a accusé la Commission européenne de ne pas jouer le rôle que lui donnent les traités. Il a

promis de soutenir les efforts de la Commission pour défendre la méthode communautaires face aux tendances intergouvernementales. Il a enfin condamné la « *chasse aux sorcières* » dont sont victimes les Roms.

S'exprimant au nom de l'**Alliance des libéraux et des démocrates**, Guy Verhofstadt a rappelé que lors des dernières années, « *les problèmes étaient immenses et l'unité bien petite* ». Il faisait bien sûr allusion à la Grèce. L'ancien Premier ministre belge a appelé à une authentique gouvernance économique et à des mesures concrètes, notamment concernant les produits dérivés.

Daniel Cohn-Bendit a pointé du doigt l'attitude de la France dans l'affaire des expulsions de Roms. Le chef de file des **Verts** l'a accusée de « *contredire les traités européens* », citant Albert Camus : « La démocratie, c'est la défense des minorités, non pas exécuter la volonté simplement des majorités ». Il a également expliqué que l'Europe se trouvait à un carrefour, entre méthode communautaire et intergouvernementalisme - sans que cela soit reconnu officiellement.

S'appuyant sur cela, le Polonais Michał Tomasz Kamiński (**Conservateurs et réformateurs européens**) a affirmé qu'il fallait « *rechercher un équilibre [entre les deux aspects]* », « *les Etats membres étant là et étant élus par les citoyens* ».

« *Les millions dépensés pour secourir les banques n'ont pas été dépensés pour les besoins les plus urgents de la société* », a violemment critiqué Lothar Bisky. L'Allemand, à la tête de la **Gauche unitaire européenne**, a également fustigé le traitement des Roms en France : « *Les valeurs qui s'appliquent à tout le monde dans l'Union européenne s'appliquent également aux Roms* ».

Enfin, le Britannique Nigel Farage (**Europe de la liberté et de la démocratie**) a critiqué le Président de la Commission qui « *ignore complètement l'état de l'Union* ». « *Plus il y a de politiques communes, moins de personnes aiment l'UE* », a ajouté l'habituel pourfendeur de l'idée européenne.

Les députés européens condamnent fermement la lapidation de l'Iranienne Sakineh Mohammadi-Ashtani

Le Parlement européen condamne fermement la sanction de lapidation à mort de l'Iranienne Sakineh Mohammadi-Ashtani, dans une résolution adoptée mercredi 8 septembre. Tous les groupes politiques estiment que, indépendamment des faits, la peine de mort par lapidation ne peut jamais être justifiée ou acceptée. Ils demandent instamment aux autorités iraniennes de revenir sur les sanctions prononcées à son égard et d'entreprendre un examen complet de son cas.

Les députés pressent également le gouvernement iranien de reconsidérer le cas de Zahra Bahrami, une Iranienne ressortissante néerlandaise, et de lui donner accès immédiatement à un avocat et à l'assistance consulaire. Le Parlement demande également de suspendre l'exécution d'Ebrahim Hamidi, âgé de 18 ans.

Interdire la lapidation, décriminaliser l'adultère et l'homosexualité

Le Parlement européen demande à l'Iran « d'adopter des lois interdisant la pratique cruelle et inhumaine de la lapidation ». L'Iran continue de figurer dans le groupe des très rares pays, avec l'Afghanistan, la Somalie, l'Arabie Saoudite, le Soudan et le Nigeria, qui pratiquent encore l'exécution par lapidation. Dans le même temps, l'Iran devrait adopter un moratoire sur les exécutions dans l'attente de l'abolition de la peine de mort et décriminaliser l'adultère, ainsi que les relations sexuelles consenties entre adultes.

Libération de tous les défenseurs des droits de l'homme en Iran

Les autorités iraniennes doivent libérer immédiatement toutes les personnes emprisonnées au seul motif qu'elles ont manifesté pacifiquement et voulu exercer leur droit fondamental à la liberté d'expression. Le Parlement renouvelle notamment sa demande d'acquiescement des sept responsables bahaïs.

Enfin, l'UE devrait concevoir des mesures supplémentaires dans le cadre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme en vue de protéger activement les défenseurs des droits de l'homme en Iran.

En outre, la liste actuelle de personnes et d'organisations soumises à l'interdiction de voyager dans l'Union européenne et au gel de leurs actifs devrait être étendue pour y inclure les responsables des violations des droits de l'homme, de la répression et de la limitation de la liberté dans le pays.

La résolution a été adoptée à une large majorité par 658 voix pour, 1 voix contre et 22 abstentions.

Contexte

Sakineh Mohammadi Ashtiani, accusée d'avoir eu des relations intimes hors mariage après la mort de son époux, a été condamnée, en Iran, à une sentence de 99 coups de fouet. Elle a également été accusée de complicité du meurtre de son mari puis acquittée, avant d'être accusée de relation adultérine pendant son mariage et condamnée à la lapidation.

Zahra Bahrami, qui voyageait en Iran pour rendre visite à sa famille, a été arrêtée suite aux protestations de l'Achoura le 27 décembre 2009 et a été forcée à faire des aveux télévisés pour admettre les accusations portées contre elle.

Ni les organisations internationales de défense des droits, ni les autorités néerlandaises n'ont été autorisés à entrer en contact avec Mme Bahrami.

Le mineur délinquant Ebrahim Hammadi, âgé de dix-huit ans, a été condamné à la peine de mort au mois d'août suite à des allégations de sodomie, alors qu'il n'était âgé que de seize ans et après des aveux qu'il affirme avoir faits sous la torture.

Limiter l'utilisation d'animaux lors d'expériences scientifiques

L'utilisation d'animaux lors d'expériences scientifiques devrait bientôt diminuer conformément à une nouvelle législation, approuvée par le Parlement européen mercredi 8 septembre 2010, qui veille à établir un équilibre entre l'amélioration du bien-être animal et la contribution à la recherche contre les maladies.

La version finale de la nouvelle réglementation est le résultat d'un accord conclu avec le Conseil (représentant les Etats membres). Les États membres disposeront d'un délai de deux ans pour se conformer aux nouvelles dispositions, qui visent à faire baisser, pour des raisons éthiques, le nombre d'animaux utilisés à des fins d'expérimentation scientifique, sans entraver la recherche.

Au cours du débat organisé mercredi matin, l'Allemande Elisabeth Jeggle (Parti populaire européen), rapporteur du Parlement dans le cadre de ce processus législatif, a déclaré que le compromis atteint était un succès et a appelé les députés à voter en sa faveur, « *s'ils souhaitaient davantage de protection pour les animaux* ».

La nouvelle législation exige des autorités nationales compétentes d'évaluer, pour le bien-être des animaux, les conséquences de chaque expérience menée, de façon à encourager le recours à d'autres méthodes d'essai et à réduire le degré de souffrance. Les nouvelles dispositions renforcent également les règles sur l'utilisation de primates lors d'expériences scientifiques, notamment en introduisant une classification des essais par degré de gravité, et en spécifiant les inspections à effectuer pour assurer la conformité.

Mettre l'accent sur les méthodes de substitution

Selon les nouvelles dispositions, chaque État membre veille à garantir que lorsqu'une méthode alternative est reconnue par le droit communautaire, elle remplace l'expérimentation animale. De plus, les autorisations ne devront être accordées que dans le cas d'expérimentations animales utilisant des méthodes de mise à mort limitant au maximum la douleur ou le stress, et qui sont les plus susceptibles de produire des résultats satisfaisants.

L'expérimentation animale à des fins scientifiques est autorisée pour la recherche fondamentale, ainsi que la recherche sur les maladies de l'homme, des animaux et des plantes, notamment, et pour les essais de médicaments et la protection des espèces, et enfin l'enseignement universitaire et les enquêtes médico-légales.

Des clauses de sauvegarde spécifiques ont été introduites afin de permettre aux gouvernements nationaux de déroger à certaines dispositions de la législation, et de réagir en situation d'urgence, toutefois seulement pour des raisons scientifiquement valables et après en avoir avisé la Commission. Le recours à la clause de sauvegarde doit, dans tous les cas, être approuvé par les autres États membres.

Limiter l'utilisation des primates sans compromettre la recherche médicale

Le nouveau texte avalise la proposition interdisant l'expérimentation, à des fins scientifiques, de grands singes, tels le chimpanzé, le bonobo, le gorille ou l'orang-outan. Les mesures proposées par la Commission auraient cependant restreint l'usage d'autres primates, tels le ouistiti ou le macaque, ce qui aurait pu entraver la recherche scientifique menée en Europe sur les maladies neuro-dégénératives telles qu'Alzheimer, ont indiqué les députés. En conséquence, le texte adopté autorise l'utilisation de ces primates s'il est scientifiquement prouvé que l'objectif expérimental ne peut être atteint sans recourir aux espèces en question.

Classification des essais selon leur degré de gravité

La nouvelle réglementation catégorise la douleur causée (« sans réanimation », « légère », « modérée » ou « sévère »), conformément à un amendement approuvé par le Parlement européen lors de la première lecture de la proposition législative.

Pour éviter les souffrances répétées, la Commission avait proposé de ne réutiliser l'animal que lorsque la douleur causée par l'expérience est classée « nulle à légère ». Les députés ont estimé que l'application de critères trop sévères ne ferait qu'augmenter le nombre d'animaux utilisés à des fins expérimentales, ce qui serait contraire à l'objectif poursuivi. En accord avec les gouvernements nationaux, ils ont décidé d'autoriser la réutilisation d'animaux également après une expérience « modérée », toutefois après consultation d'un vétérinaire.

Inspection et clause de réexamen

Pour garantir l'application des nouvelles dispositions, les députés ont souligné la nécessité de procéder à des inspections, régulières et efficaces, des entités chargées de mener les expériences scientifiques sur les animaux.

L'accord atteint avec le Conseil oblige les gouvernements nationaux à veiller à ce que des inspections soient effectuées dans au moins 33 % des laboratoires utilisant des animaux, dont certaines devraient être effectuées sans prévenir. La Commission sera également chargée de surveiller les autorités nationales qui assurent les inspections.

Enfin, la Commission devra évaluer et réexaminer la législation proposée cinq ans après son entrée en vigueur.

Les députés analysent la situation des couples homosexuels en Europe

Le mariage homosexuel existe dans cinq Etats européens (Belgique, Pays-Bas, Portugal, Espagne et Suède). Dans d'autres, les couples homosexuels bénéficient d'une union civile, comme c'est le cas en France avec le PACS. Que se passe-t-il cependant s'ils se rendent dans un autre Etat où leur union n'est pas reconnue ? Mardi 7 septembre au soir, des députés européens ont demandé quelles mesures la Commission européenne compte prendre pour mettre fin à des situations qualifiées de « discrimination directe et indirecte » dans trois questions orales.

Il y a 21 ans, Cornelis De Jong faisait enregistrer son couple homosexuel aux Pays-Bas. « *Mais si nous nous rendons en Pologne, nous ne sommes pas légalement reconnus en tant que couple* », critique ce député européen (Gauche unitaire européenne). La même situation prévaut pour le Britannique Michael Cashman (Socialistes et démocrates), en couple avec un homme depuis 27 ans. « *Les droits acquis dans un pays doivent être respectés dans les autres* », plaide-t-il.

« *Ce n'est pas aux Etats membres de juger d'une relation personnelle* », souligne la Néerlandaise Sophia In't Veld (Alliance des démocrates et des libéraux), appelant à la reconnaissance mutuelle des unions dans l'ensemble de l'Union européenne. Ces trois députés européens ont ainsi questionné la Commission européenne sur le sujet.

Des positions très diverses dans l'hémicycle

Le sujet est cependant très sensible et des positions antinomiques se sont exprimées au sein de l'hémicycle.

La Britannique Sarah Ludford (Alliance des démocrates et des libéraux) souligne ainsi le décalage entre les beaux principes de l'Union européenne et l'action concrète. Elle appelle à amender les règles actuelles pour supprimer la relative liberté dans laquelle les Etats membres peuvent discriminer les couples homosexuels. « *Dans tous les pays européens les citoyens sont en avance sur les gouvernements* », s'est écriée l'Autrichienne Ulrike Lunacek (Verts).

Le son de cloche a été différent chez l'Italien Salvatore Iacolino (Parti populaire européen). « *La sphère intime et personnelle de chacun doit être respectée* », a-t-il expliqué, « *mais notre concept de la famille est celui d'une famille naturelle, avec un père, une mère et des enfants* ». « *Certains pays ne reconnaissent pas les couples gays et ils en ont le droit* », l'a soutenu le Polonais Konrad Szymansky (Conservateurs et réformateurs européens).

Argument contre argument... Ce sera à la Commission de décider si elle propose de nouvelles mesures ou non. En tous cas, la position de la commissaire européenne à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, Viviane Reding, a été claire : « *Si vous vivez dans un pays qui reconnaît le mariage ou l'union civile des homosexuels, vous avez le droit, et c'est un droit fondamental, d'amener ce statut et celui de votre partenaire dans un autre pays* ».

La France et les autres Etats membres doivent suspendre immédiatement les expulsions de Roms

- La résolution a été adoptée par 337 voix pour, 245 contre et 51 abstentions.
- Les expulsions collectives et le relevé d'empreintes sont interdits
- Les décideurs politiques doivent éviter toute rhétorique « provocatrice et discriminatoire »
- Les députés regrettent la réaction « tardive et réservée » de la Commission

Le Parlement se déclare « *vivement préoccupé par les mesures prises par les autorités françaises et les autres Etats membres* » et rappelle que les expulsions collectives violent le droit européen car elles constituent une discrimination fondée sur la race. Dans une résolution adoptée jeudi 9 septembre, les députés regrettent en outre la rhétorique « *provocatrice et discriminatoire* » de certains décideurs politiques, ainsi que le manque d'engagement du Conseil (représentant les Etats membres) et de la Commission dans cette affaire.

Le texte, déposé par les groupes S&D, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL demande à la France et aux autres Etats membres de « suspendre immédiatement toutes les expulsions de Roms ». Les députés précisent également que le relevé des empreintes digitales des Roms expulsés est illégal et contraire à la Charte des Droits fondamentaux. Le Parlement rejette toute position « visant à établir un lien entre les minorités, l'immigration et la criminalité et à créer des stéréotypes discriminatoires » ainsi que « la rhétorique provocatrice et discriminatoire qui a marqué le discours politique au cours des opérations de renvoi (...) qui donne de la crédibilité à des propos racistes et aux agissements de groupes d'extrême-droite ».

Le Parlement rappelle que la loi européenne sur la liberté de circulation stipule qu'en aucun cas, l'absence de revenus ne peut justifier une expulsion automatique des citoyens de l'Union, et que les restrictions à la liberté de circulation et de séjour ne peuvent se fonder « que sur un comportement individuel et non sur des considérations générales relevant de la prévention ni sur l'origine ethnique ou nationale ». De plus, les décisions d'expulsions doivent être évaluées et adoptées sur une base individuelle, tenir compte des circonstances personnelles et respecter les garanties procédurales et obligations de réparation.

Pour une analyse exhaustive de la situation en France et dans les autres Etats membres

Le Parlement « regrette profondément la réaction tardive et réservée de la Commission, pourtant gardienne des traités, lorsqu'il s'est agi de vérifier la conformité des actions menées par les Etats membres avec le droit primaire et la législation de l'Union ». Le Collège doit « soutenir fermement les valeurs et les principes inscrits dans la Charte des droits fondamentaux et les traités » et « réagir sans attendre en procédant à une analyse exhaustive de la situation en France et dans tous les Etats membres », estime le Parlement.

Sommet sur les Roms d'avril : seuls trois ministres ont participé

Les députés déplorent également que la Commission n'ait pas encore répondu à la demande du Parlement d'élaborer une stratégie européenne sur les Roms. Ils regrettent le manque de volonté politique affiché par les Etats membres lors du deuxième sommet sur les Roms, qui s'est tenu le 8 avril dernier à Cordoue, auquel seuls trois ministres ont assisté.

Les députés estiment que la situation des Roms en Europe « ne doit en aucun cas » affecter l'accession prochaine de la Roumanie et de la Bulgarie à la zone Schengen et les droits de leurs citoyens.

Accord anti-contrefaçon : les députés européens inquiets

Mercredi 8 septembre, les députés européens ont débattu de l'accord anti-contrefaçon qui est en train d'être négocié entre l'Union européenne (UE), les Etats-Unis et neuf autres pays. A un mois de la fin des négociations, menées par le commissaire européen Karel De Gucht, de nombreuses questions restent ouvertes. Le commissaire a évoqué un possible retrait de l'UE des négociations tandis que beaucoup de députés européens restent sceptiques.

L'accord anti-contrefaçon (ACTA) concerne « *les violations des droits de propriété intellectuelle qui ont des conséquences commerciales importantes* », selon le commissaire Karel De Gucht. Il s'agit d'un cycle de négociations débuté en 2007 entre dix pays (Etats-Unis, Canada, Australie, Japon, Mexique...) et l'Union européenne.

Au cours des négociations, la société civile a exprimé de nombreuses craintes concernant le respect de la vie privée et la protection des données. Inquiet sur le manque de transparence des tractations, le Parlement européen a également menacé de saisir la Cour de justice dans une résolution en mars dernier : d'après le traité de Lisbonne, la Commission européenne est tenue de tenir le Parlement au courant des négociations qu'elle mène au nom de l'UE. Ce qu'elle a fait par la suite.

Le risque d'une impasse

Face aux députés européens, Karel De Gucht ne s'est pas montré particulièrement optimiste sur l'issue des négociations. « *Si l'UE se trouve face à un traité international qui n'apporte aucune valeur ajoutée, il faudra reconsidérer notre participation* ».

Une possibilité que n'exclut pas l'Italien Niccolò Rinaldi (Alliance des démocrates et des libéraux) : « *64 % des contrefaçons viennent de Chine, qui ne prend pas part aux négociations. Faut-il ainsi souscrire à un tel accord ?* », s'interroge-t-il.

Par ailleurs, les négociations achoppent sur certains points. Karel De Gucht souhaite que les appellations d'origine soient traitées, alors que certains pays veulent s'en tenir aux droits d'auteurs et aux marques. « *Le champagne doit être protégé au même titre que le Coca-Cola !* », selon l'Allemand Daniel Caspary (Parti populaire européen).

De vives inquiétudes sur plusieurs points

Les conditions dans lesquelles se déroulent les négociations ne plaisent pas à de nombreux députés. « *Nous voulons plus de transparence* », résume le Français Kader Arif (Socialistes et démocrates).

De plus, la proposition d'accord serait trop vague et risquerait « *d'ébranler la législation européenne* », selon l'Allemand Jan Philipp Albrecht (Verts).

Enfin, malgré les explications et justifications de Karel De Gucht, certains députés ont peur que l'accord mène à des violations de la vie privée.

Réactions sur Facebook

- Nick : « *Aucun accord ne doit être débattu derrière des portes closes* ».
- Neville : « *ACTA ne concerne pas les contrefaçons. Il s'agit d'étendre la protection des droits d'auteurs et de protéger les modèles économiques obsolètes qui n'ont pas su s'adapter à l'internet* ».
- Florian : « *Je ne crois pas que combattre le 'piratage' soit vital pour l'industrie et les consommateurs. C'est ce que les détenteurs des droits d'auteur ont voulu nous faire croire* ».